

numéro

**223**

24 avril 1985

*nouvelles*  
**CSN**



20 avril 1985 à Québec

**MANIFESTATION  
POUR LE DROIT  
DE NÉGOCIER**

pages 12-13

**Le péril jaune**

page 23



**PORTES  
OUVERTES ?**

**Le travail en milieu  
psychiatrique**

pages 3 à 7

## Agenda du mouvement

Fête internationale des travailleuses et travailleurs  
1/05

Congrès du CC de Shawinigan  
1/05 au 3/05

Congrès de la fédération du Commerce  
12/05 au 17/05

Conseil fédéral de la FAS  
13/05 au 15/05

Bureau confédéral de la CSN  
22/05 au 24/05

Congrès du CC de l'Outaouais  
22/05 au 26/05

## Dans ce numéro

Le travail en milieu psychiatrique

Le congrès d'orientation de la CSN

La manifestation du 20 avril

Grève de la faim à Newport

## Ont participé à la rédaction de ce numéro

Jean-Noël Bilodeau  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Henri Jalbert  
Luc Latraverse  
Diane Perreault  
Michel Rioux

## Photographies

Hélène Rochon  
Line Gariépy  
Pierre Gauvin-Evrard  
Archives CSN

## Conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

## Composition

Tricycle Compo

## Impression

Interlitho

## Distribution

l'équipe de distribution de la CSN  
(514) 598-2233

# Le RAJ poursuit la lutte

Le 3 avril dernier, des membres du Regroupement autonome des jeunes (RAJ) ont manifesté leur mécontentement à l'égard de la politique d'aide sociale et d'emplois du gouvernement du Québec en organisant des activités dans cinq villes du Québec : Montréal, Québec, Thetford Mines, Rouyn, et Amos.

Au Québec ils sont quelque 260,000 jeunes classés par les statistiques gouvernementales dans les catégories chômage ou « inactifs ». Et de ce groupe environ 100,000 jeunes, révèlent les statistiques gouvernementales, touchent des prestations d'assistance sociale de \$158.00 par mois.

Ces jeunes désireux de se trouver un emploi réclament du gouvernement du Québec qu'il leur accorde la parité d'aide sociale avec les plus de trente ans, car \$158.00 par mois c'est insuffisant pour subvenir à leurs besoins.



Mais jusqu'ici ils ont essayé un refus du gouvernement, et tout particulièrement de la ministre responsable de ce dossier, Pauline Marois. Cela ne les décourage pas pour autant et la direction du RAJ est à fourbir les armes en préparation de la marche sur Montréal le 15 juin prochain.

## RETAQ

## Congédiements transformés en suspensions

En décembre dernier, l'entente Larose-Chevrette mettait un terme aux moyens de pression exercés par les techniciens-ambulanciers membres du RETAQ. Cette entente prévoyait la formation de deux tribunaux d'arbitrage.

Le premier, qui devait se pencher sur la question de congédiements relatifs à la loi spéciale 23, a tranché. Il n'y a plus de congédiements. Dans tous les cas, ces congédiements ont été transformés en suspensions de deux mois.

Quant au second tribunal, présidé par Pierre Marois, il devait se pencher sur la question des conditions de travail (appariement avec le réseau des affaires sociales, formation); les plaidoiries ont eu lieu le 24 avril, et le jugement sera rendu sous peu.



Le groupe Au bas de l'échelle, organisme voué à la protection des travailleurs et travailleuses non-syndiqué-e-s, a entrepris une campagne pour faire hausser le salaire minimum de \$4 à \$4.50 l'heure. Notre photographe a pu prendre ces photos lorsque des membres d'Au bas de l'échelle distribuait des tracts sur la question sur la Plaza St-Hubert à Montréal. Si jamais, une pétition circule dans votre milieu de travail sur le sujet... n'oubliez pas de la signer.

Le travail  
en milieu psychiatrique

# PORTES OUVERTES ?

Par Henri Jalbert

La seule fois où j'avais mis les pieds dans un hôpital psychiatrique, c'était il y a plus de vingt-cinq ans, alors qu'avec la famille, nous étions allés visiter une vieille tante lointaine et « confuse ».

Dans mes souvenirs, il y a des grands couloirs vides, des bruits sourds, typiques des grands édifices et de leurs lourdes portes, et une vieille dame

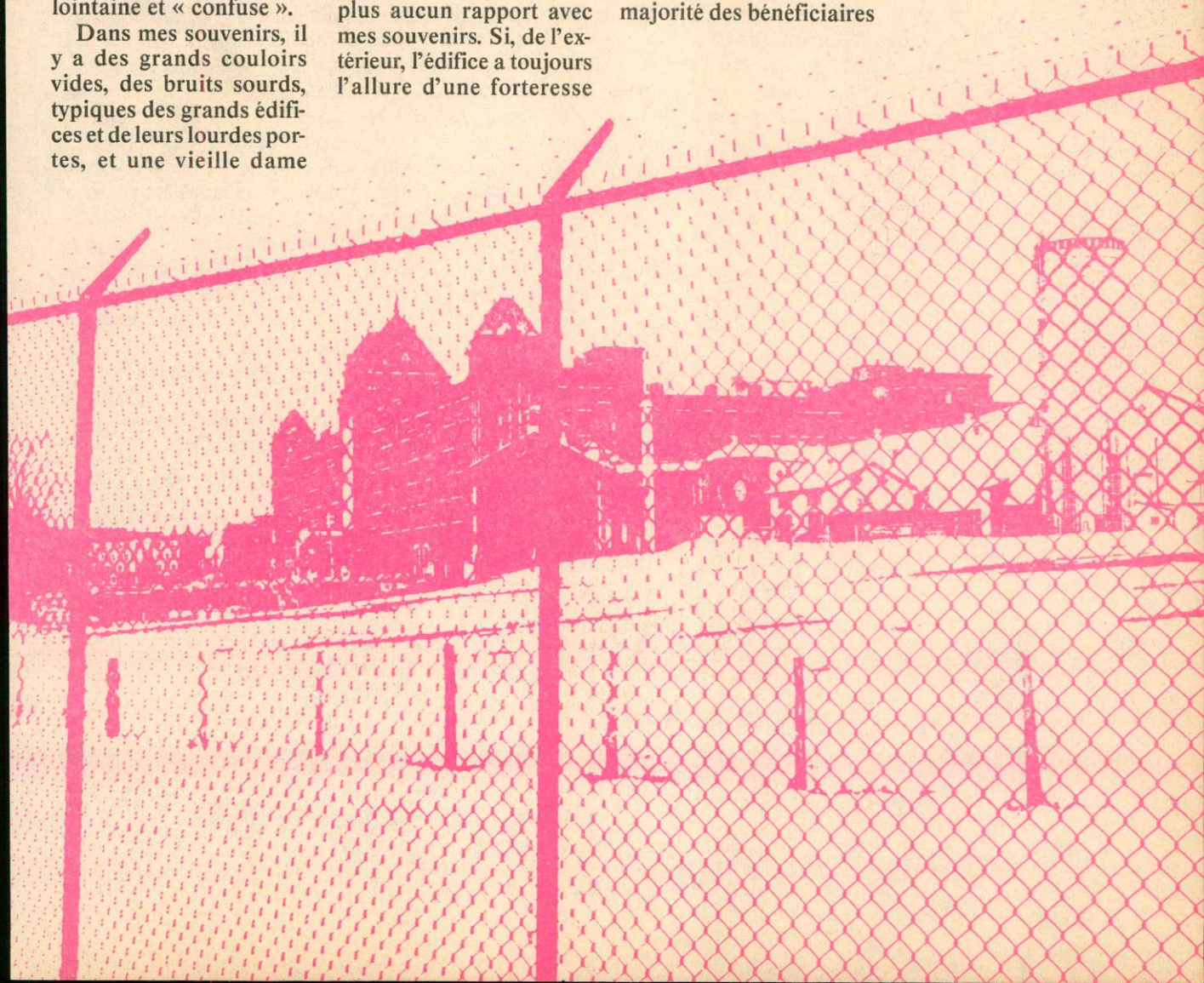
bien tranquille, un peu « mêlée », et fortement bourrée de médicaments.

Quand je suis retourné dans ce même hôpital psychiatrique, il y a quelques semaines, la réalité n'avait plus aucun rapport avec mes souvenirs. Si, de l'extérieur, l'édifice a toujours l'allure d'une forteresse

impénétrable, à l'intérieur, l'atmosphère n'est plus la même.

En effet, on pratique maintenant ce qu'on peut appeler une opération « portes ouvertes », où la majorité des bénéficiaires

peuvent aller et venir avec un minimum de surveillance, plutôt que d'être continuellement confinés dans les départements.



## Premiers contacts

En parler, c'est une chose. L'imagination aidant, on peut toujours avoir l'impression de pouvoir se faire une idée. Mais être là et le voir, c'est différent. C'est un mélange de toutes sortes de choses à la fois attirantes et repoussantes.

Comment peut-on s'habituer à côtoyer tant de détresse? Ceux et celles à qui je posais peut-être maladroitement la question n'y ont pas répondu, ou encore répondaient « à côté de la question ». Par pudeur, probablement.

C'est un vieux chum qui finalement y a répondu. En prenant un verre dans un restaurant des environs, il se souvient avoir travaillé un été à Robert-Giffard (anciennement Saint-Michel Archange), au milieu des années 60.

Dans ce temps où les camisoles de force et les électro-chocs étaient monnaie courante, où les bénéficiaires étaient confinés à leur département, jusqu'à quatre-vingt par département, où la nuit le préposé ou l'étudiant-stagiaire se retrouvait seul sur le département.

« J'peux-tu t'dire qu'il y a des fois où j'ai eu peur. Quand je me trouvais seul sur un département la nuit avec quatre-vingt patients. Quand, à cinq, on retenait un patient à

qui on donnait un électro-choc. Quand... Dans le temps, je ne l'aurais pas reconnu, mais aujourd'hui, tu peux l'écrire que j'ai eu peur, parce que c'est vrai ».

Tellement vrai qu'il n'a pas eu la vocation. Une fois son été de travail terminé à Saint-Michel Archange, il trouva un emploi ailleurs.

## Vingt ans plus tard

Entre Saint-Michel Archange et Robert-Giffard, bien des années ont passé. Beaucoup de choses ont changé. Il y a eu des efforts d'humanisation des soins, c'est sûr... mais jusqu'à quel point?

Au début des années 70, c'était encore l'asile. La formation du personnel était à l'occasion inadéquate. Les bénéficiaires, confinés à leur département, avaient des vêtements en commun. La nourriture était « standard », les diètes, on connaissait pas. On ne pensait pas à la réinsertion sociale. Les soins physiques laissaient à désirer. Plus souvent qu'autrement, c'était le « free for all ».

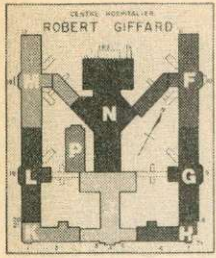
Aujourd'hui, les travailleurs et travailleuses notent certaines améliorations en ce qui concerne l'organisation du travail, mais avec encore tellement de choses à faire. Du côté

des bénéficiaires, on a procédé à une individualisation des soins. Il y a maintenant des vêtements personnels, des cigarettes, un peu d'argent de poche. La nourriture est plus adéquate. Il y a des repas spéciaux pour ceux et celles qui ont des diètes. Grâce à des cours de formation, le personnel est mieux formé, et prend davantage des responsabilités. Il y a également des efforts pour instaurer des programmes de réinsertion sociale, mais les résultats restent maigres à cause du manque de personnel. La médication – les pilules – est massive. C'est du dépannage qui camoufle mal le manque d'actions et de pratiques thérapeutiques.

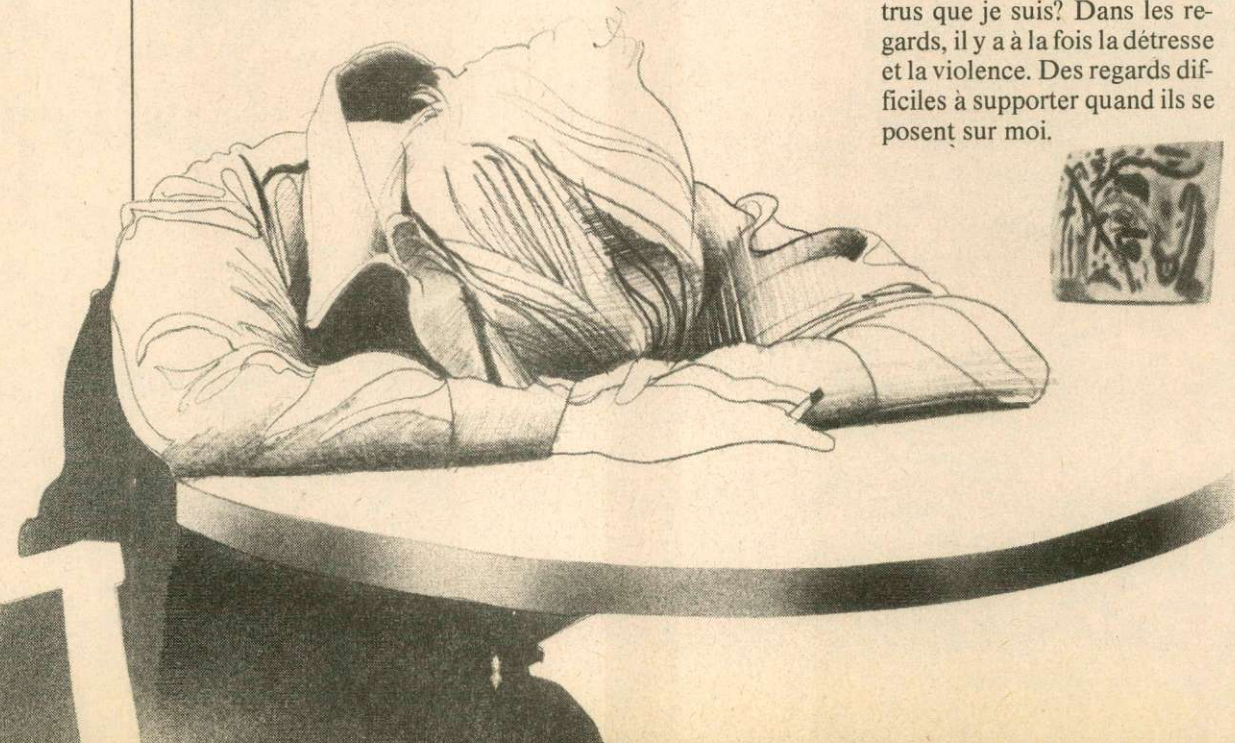
## La salle des berceuses

Je suis assis avec trois préposés aux bénéficiaires et une aide de service autour d'une petite table, à discuter. La grande salle est triste, aux couleurs d'aliénation : « drabe », beige, coquille d'œuf, brique. Les tristes couleurs du vieil asile de Beauport.

Dans la grande salle où nous sommes, des berceuses, des chaises, une télévision. Les bénéficiaires sont écrasés par les pilules, du PRN, la camisole chimique. Certains écoutent la télévision. Mais en fait, l'écoutent-ils? La télévision a-t-elle plus d'attrait que l'intrus que je suis? Dans les regards, il y a à la fois la détresse et la violence. Des regards difficiles à supporter quand ils se posent sur moi.

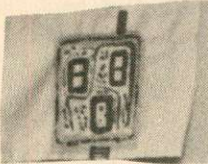


Accueil et Réception	J
Admission	J
Approvisionnement	M
Archives Médicales	M
Audio-Visuel	J
Bibliothèque	J
Biochimie	G
Bloc Chirurgical	G
Cafétéria des Bénéficiaires	J
Cafétéria du Personnel	J
Caisse des Bénéficiaires	P
Centrale de Stérilisation	P
Centre d'Accueil	G
Centre d'Activités Occupationnelles	G
Centre de Santé	H
Centre Nelligan	M
Chapelle	M
Clinique Externe	M
Comité des Bénéficiaires	P
Comptoir Postal	J
Conseil Consultatif du Personnel	J
Clinique	K
Conseil des Médecins et Dentistes	M
Consultations Médicales	M
Direction Générale	K
Distribution Diététique	N
Electrocardiographie	F
Electroencephalographie	F
Entretien Ménager	M
Finances	J
Galerie Historique	J
Gymnase	N
Informations et Relations Publiques	J
Inhalothérapie	P
Magasin à Rayons	G
Magasin Général	F
Parfumerie	J
Pharmacie	M
Physiothérapie	M
Production Diététique	N
Radiologie	F
Recherche Médicale	K
Ressources Alternatives	K
Ressources Humaines	H
Cantine le Liseron	J
Cantine le Romarin	J
Salle de Outils	K
Salles de Réunions	K
Salon de Coiffure	G
Secrétaire Général	G
Sécurité	J
Service 1 (C.A.)	F
Service 2 (C.A.)	F
Services Social	M
Services Professionnels	M
Soins Prolongés S.1 et S.2	M
Soins Spécialisés	M
Syndicat C.S.N.	G
Technologie Médicale	F



A trois reprises, nous serons interrompus. Une première fois, l'un voulait me serrer la main. Une deuxième fois, un autre a dit à un de nous qu'il était assis sur « sa » chaise. Une troisième fois par un début d'altercation pour une question de bout de cigarette. Un des préposés s'est levé, a mis son bras autour de l'épaule de celui qui semblait le plus agressif pour le calmer, et l'a reconduit dans un autre coin de la salle en lui parlant doucement.

Et on a parlé de la vie de ceux et celles dont la vocation – pas la profession, mais la vocation, précisent-ils – est de s'occuper de bénéficiaires dont l'esprit a sauté dans un autre monde.



### **Le cycle du quotidien**

La routine d'abord. Aux premières heures du matin, la prise de connaissance du rapport de l'équipe précédente, puis les médicaments, les déjeuners, les douches, les doritoirs (lits, propreté).

Puis les passes. Il s'agit d'un département à sortie contrôlée, une vingtaine de patients sur trente ayant droit de se promener librement dans l'édifice. Les cigarettes. Un paquet par jour. Pour ceux et celles dont on sait qu'ils vont fumer trop vite, un demi-paquet le matin et un demi-paquet en fin d'après-midi. L'argent de poche. Entre .25¢ et \$2.50 par jour, selon qu'ils fument ou non, ou dépendant de leur degré d'autonomie. Pour aller prendre un café au Liseron, le restaurant des bénéficiaires.

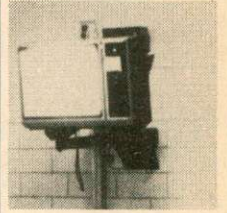
Le reste de l'avant-midi est constitué d'imprévus, de « voyageage » de bénéficiaires pour consultations médicales, etc. Et recommence le cycle routinier : médicaments, dîner, sieste facultative.

Dans l'après-midi, les activités : un jour, les quilles ; un autre, le gymnase ; un autre, la salle de jeux ; un autre le camp de jour ; un autre, la pastorale (?)

Et ça recommence : médicaments, souper, télévision, sortie au Liseron. Puis vient la nuit avec son cortège d'autres problèmes : ceux et celles qui ne dorment pas, qui sont agité-e-s. La nuit... encore plus noire que le jour.

### **Le département rose**

Un autre département. Parmi soixante-dix. Celui-ci vient d'être rénové. En rose



surtout. On a abandonné les couleurs de l'asile pour des couleurs douces. Visuellement, c'est moins pire. Disons que ça fait hôpital, donc que c'est déjà un peu mieux. Mais il faut plus que de la peinture neuve, il faut plus qu'un nouveau décor.

Au milieu des années 70, il y a eu une introduction de la notion de travail en équipe. Non plus le pouvoir médical du psychiatre, unique et vertical, mais un pouvoir auquel participaient l'ensemble de ceux et celles qui, quotidiennement, ont les relations les plus suivies avec les bénéficiaires : moniteurs, éducateurs, infirmières auxiliaires, aides de service, préposés aux bénéficiaires.

L'un des préposés du « département drabe » disait : « Dans les réunions d'équipe, notre expérience pouvait être mise à profit. Notre opinion comptait. Maintenant, c'est comme si ça ne comptait plus. »

Une bonne partie des pouvoirs se retrouvent maintenant entre les mains des chefs de division, de qui relève la « santé monétaire » d'un ou deux départements.

Quant aux psychiatres, il y en a eu, au cours des deux dernières années, une moyenne de douze pour l'établissement et quelque 2,200 bénéficiaires. Ça roule donc « sur les pilules ». À ce compte-là, « département rose » ou « département drabe », la couleur et le décor n'ont guère d'importance.

### Tics et regards

Désinstitutionnalisation. Vingt-quatre lettres. Le plus long mot de la langue française? Peut-être pas, mais ce qui est certain, c'est que le profane doit le répéter plusieurs fois avant de pouvoir le dire correctement d'un seul trait.

Le mot en question veut dire « sortir les bénéficiaires qui traditionnellement étaient gardés en institution ». Autrement dit, dans le cas qui nous intéresse, « sortir un nombre très important de bénéficiaires de Robert-Giffard », mais la

situation est pareille dans les institutions similaires, de grande ou de petite taille, à travers le Québec. On est pour ou on est contre. Mais remettons le jugement à un peu plus tard. Regardons plutôt de près certaines réalités.

On estime à environ 3,000 ceux et celles qui sont dans les faits « désinstitutionnalisés » dans la Vieille Capitale. On les retrouve en grand nombre dans des maisons de chambre ou des « maisons d'hébergement » du quartier Saint-Roch.

Il suffit de s'être promené au mail Saint-Roch, dans la basse-ville, pour avoir vu ces gens désœuvrés aux regards perdus et aux tics nombreux.

Ils et elles subissent la solitude, doivent souvent se contenter d'errer dans les rues, manquent de support, et doivent fréquemment affronter les réactions négatives de la population.

Si désinstitutionnaliser c'est ça, et seulement ça, ça ne règle rien. Au contraire, ça risque d'être une condamnation... une sorte d'asile en liberté.

### Ressources intermédiaires et dépannage

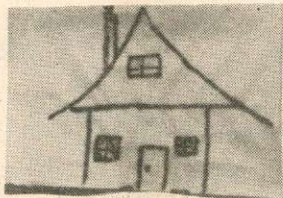
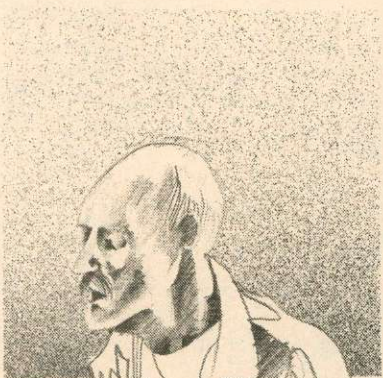
Les quelque 3,000 personnes de la région de la vieille Capitale qui ont un vécu psychiatrique peuvent avoir des besoins en tout temps. D'ailleurs, 1,200 d'entre elles reviennent chaque année à Robert-Giffard pour une raison ou une autre.

Certaines ressources intermédiaires existent, c'est vrai. Comme l'accueil Beauvage, une cinquantaine de places pour ceux et celles qui ont un minimum d'autonomie, ou le Maillon, trente-six places d'hébergement structuré, ou encore le 65 Du Chatel, quatorze places

où on fait de la réadaptation sociale. Certaines ressources d'entraide existent également.

Sinon, on doit se contenter d'un centre de dépannage où on fournit les repas et les couchers comme Lauberivière, installé dans l'ancien hôtel Champlain, où dans l'espace d'un an on peut voir passer plus de 4,000 visages différents, sur lesquels le mot psychiatrique se conjugue trop souvent avec alcool et pauvreté. Mais les endroits de ce type, qui servent aux plus démunis sont en fait la consécration de l'échec de la réinsertion sociale pour les individus concernés.

Le rapide tableau qui vient d'être brossé est sombre. Il est triste aussi. Mais il est réel. Il ne faudrait cependant



pas imaginer que sous prétexte que c'est gris à l'extérieur, tout serait rose à l'intérieur. Ce n'est pas le cas. D'ailleurs, quand les gens retournent à l'intérieur (à Robert-Giffard) ce n'est pas pour la couleur des murs, c'est par besoin. À moins qu'on ne donne le service à domicile, ce qui n'est pas le souvent le cas.

### **Droits des bénéficiaires**

Un petit local, au sous-sol de Robert-Giffard. Au mur, des dessins fortement colorés, certains avec des personnages tristes, d'autres avec des personnages souriants. C'est le local du Comité des bénéficiaires.

Le comité poursuit deux rôles : fournir un lieu où les bénéficiaires peuvent s'exprimer, échanger ; fournir un lieu où on élabore les revendications visant à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires.

En premier lieu, le droit de refus de traitement (refus d'un médicament, par exemple) qui n'a aucun rapport avec le droit de refus des soins, mais qui est souvent contesté par le « pouvoir médical », qui dans beaucoup de cas oublie... de faire la différence entre les deux.

Au comité des bénéficiaires, on n'hésite pas à parler de la désinstitutionnalisation et de réintégration sociale, mais on est conscients qu'il y a des conditions essentielles pour que cela puisse se faire, sans qu'on en vienne à la création de mini-ghettos.

Il va falloir encore plus de monde pour s'occuper des déficients et des malades mentaux. Il va falloir sensibiliser la population sur cette question. Il va falloir que les psychiatres aient un pouvoir égal à celui des autres intervenants, et non plus un pouvoir total. Enfin, il ne faudra pas avoir peur des idées nouvelles. Parce qu'il y a encore des choses fortement questionnables à Robert-Giffard et dans le milieu psychiatrique. À l'intérieur des murs, comme à l'extérieur.

À l'intérieur, quand on n'hésite pas à utiliser des bénéficiaires comme cheap labour à l'entretien ménager, au caveau à patates, à la ferme de l'insitut. La réhabilitation par le travail rémunéré... à \$10 par semaine.

À l'extérieur, dans les familles d'accueil (les foyers-prisons) où comme le dit la publicité gouvernementale, « être une famille d'accueil, c'est payant », mais où il ne se fait pas de réinsertion. « C'est payant »... peut-être, mais la santé, ce n'est surtout pas une question d'argent.

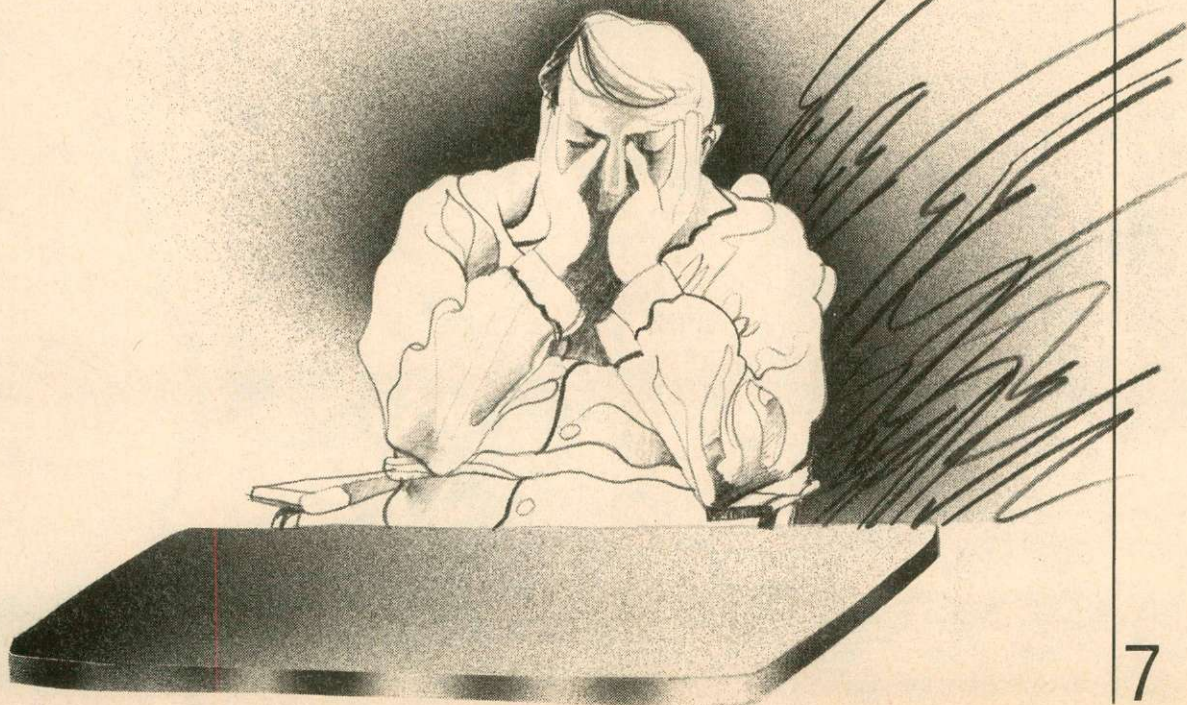
### **Aller de l'avant**

Ces mêmes remarques, je les ai entendues dans la bouche de plusieurs travailleuses et travailleurs de Robert-Giffard. Parce qu'ils sont conscients de la nécessité de mettre de l'avant des formules nouvelles et de véritables pratiques thérapeutiques. La réinsertion sociale passe par là. Autrement, on ne ferait que déplacer un problème.

Jacques Côté, psychologue, est à Robert-Giffard depuis plusieurs années. Il y est encore « *parce qu'on peut être plus efficace pour changer les choses de l'intérieur que de l'extérieur* ». Il insiste pour ne pas distribuer les torts à sens unique vers les psychiatres et le pouvoir médical parce que



**Jacques Côté**



« nous aussi, les travailleurs, nous avons des torts », mais non sans leur avoir décoché quelques flèches au passage, sur leurs pilules au détriment de programmes de réadaptation.

Quand il parle de réinsertion sociale, il parle aussi de travail normalisant, d'une expérience dans une grosse institution hôtelière de Québec où plusieurs anciens bénéficiaires ont pu trouver un emploi. Un emploi syndiqué. « La syndicalisation, ça c'est extraordinaire. Une vraie job, un vrai salaire, des bénéfices marginaux. Après tout, ce qui est bon pour nous, c'est bon pour eux aussi ».

Dans les faits, la véritable connaissance des bénéficiaires est partagée autant par les préposés, les aides de service, les psychologues et les éducateurs, que par les psychiatres, car ce sont les premiers qui les cotoient le plus régulièrement. Mais tous ensemble, les travailleurs et travailleuses n'ont pas le pouvoir du médecin, comme si la société avait confié l'autorité suprême à ce dernier.

Par ailleurs, la motivation de plusieurs travailleurs et travailleuses a été minée en bonne partie par le surcroît de tâche, les problèmes au sein des équipes de travail, le non-remplacement des absences, etc... alors « qu'il est de plus en plus nécessaire que tout le monde rame dans le même sens si on veut améliorer les choses ».

### Mettre le paquet

Même son de cloche chez Doris Tremblay, depuis douze ans infirmière auxiliaire dans cet hôpital. « La médication, ça ne fait que masquer les choses. C'est sur des pratiques thérapeutiques qu'il faut mettre le paquet. Mais le hic, c'est qu'on est pas assez de monde. Pour désinstitutionnaliser, il faut envoyer le monde à l'extérieur, mais encore faut-il les préparer. C'est là que les psychologues, les éducateurs ont un rôle important à jouer. »

Mais il n'y a que quatre psychologues qui travaillent

auprès des quelque 2,200 bénéficiaires de Robert-Giffard. Quant aux éducateurs, leur nombre est sans cesse décroissant, et ils sont plus souvent qu'autrement étiquetés comme « préposés de luxe ».

« Je suis contente quand il y a des bénéficiaires qui sortent. Parce que ce n'est pas une vie alléchante à Robert-Giffard. Et il y en a qui sont capables de se prendre en mains, si on les aide dans le bon sens. C'est parce que les pratiques thérapeutiques sont presque inexistantes que les travailleurs et travailleuses sont parfois amenés à voir la désinstitutionnalisation de façon négative ».

### Dans les quartiers

France Bernier est agent de quartier au Service d'aide et d'information à la communauté, service rattaché à l'hôpital Robert-Giffard.

Elle intervient à domicile, auprès de personnes en situation de crise, dans la région de Québec... de ces 3,000 personnes qui ont un vécu psychiatrique et qui ont souvent besoin d'un coup de main.

Avant, ces gens allaient encore plus souvent à l'hôpital. Maintenant, ils ont une chance de pouvoir être aidés, dépannés chez eux. Le problème, c'est qu'il n'y a que huit agents de quartier pour faire fonctionner ce service sept jours par semaine, vingt-quatre heures par jour.

« Quand les gens qui ont vécu psychiatrique se re-

trouvent seuls, ils ne peuvent qu'avoir de nombreux problèmes, à cause du manque évident de ressources autres que l'hospitalisation ».

### L'aidant de passage

Gaétan Beaudoin était peintre. Un jour qu'il travaillait dans un hôpital psychiatrique, il a eu... la vocation. Il est devenu infirmier auxiliaire.

Mais comme infirmier auxiliaire, « t'as trop d'ouvrage, et pas assez de temps pour l'occuper des petits bobos dans leur tête. »

Et il a suivi des cours pour devenir éducateur, cet emploi où il se sent plus utile, où il peut écouter les bénéficiaires, les aider davantage, les référer à d'autres si nécessaire.

« Sur onze bénéficiaires qui sortent, il y en a neuf qui reviennent... il n'y a pas de suivi à l'extérieur. Pour la continuité des soins, le lien ne devrait pas être coupé. On participe au vécu de ces personnes. On est là pour leur redonner confiance et des moyens. Mais lorsqu'ils partent, il faut qu'il reste un lien de confiance ».

Avec sa chemise multicolore et se cheveux ébouriffés,



Doris Tremblay



France Bernier



Gaétan Beaudoin





Gaétan ne passe pas inaperçu dans cet univers souvent trop sombre, trop « drabe ».

Mais si cela ne dérange nullement des bénéficiaires qui ont adopté leur aidant de passage... par contre, cela n'est visiblement pas – il le reconnaît lui-même – sans déranger quelques travailleurs peut-être trop habitués au côté « drabe » de l'hôpital.

### **En guise de conclusion**

Ce reportage n'aurait pas été possible sans la collaboration de plusieurs travailleuses et travailleurs de Robert-Giffard et de leurs organisations syndicales affiliées à la FAS-CSN et à la FPSCQ-CSN.

Un d'entre eux a servi de « pilote ». Son trousseau de clefs a ouvert les portes dans l'immense labyrinthe que constitue l'hôpital Robert-Giffard.

Chaque travailleur en a un suspendu à sa ceinture, ce qui lui permet d'entrer sur les départements, les bénéficiaires devant se contenter d'aller sur leur propre département, et dans les parties publiques de l'édifice, corridors, Liseron, etc.

Au cours de la visite, deux incidents ont retenu mon attention. Le premier s'est déroulé dans un ascenseur. Une dame dans la trentaine, en état de crise, récupérée par deux agents de sécurité de l'institution dans un magasin de Beauport, est ramenée à son département.

En voyant le « pilote », elle l'interpelle par son prénom, pratique courante dans le milieu entre travailleurs et bénéficiaires, le suppliant de l'aider.

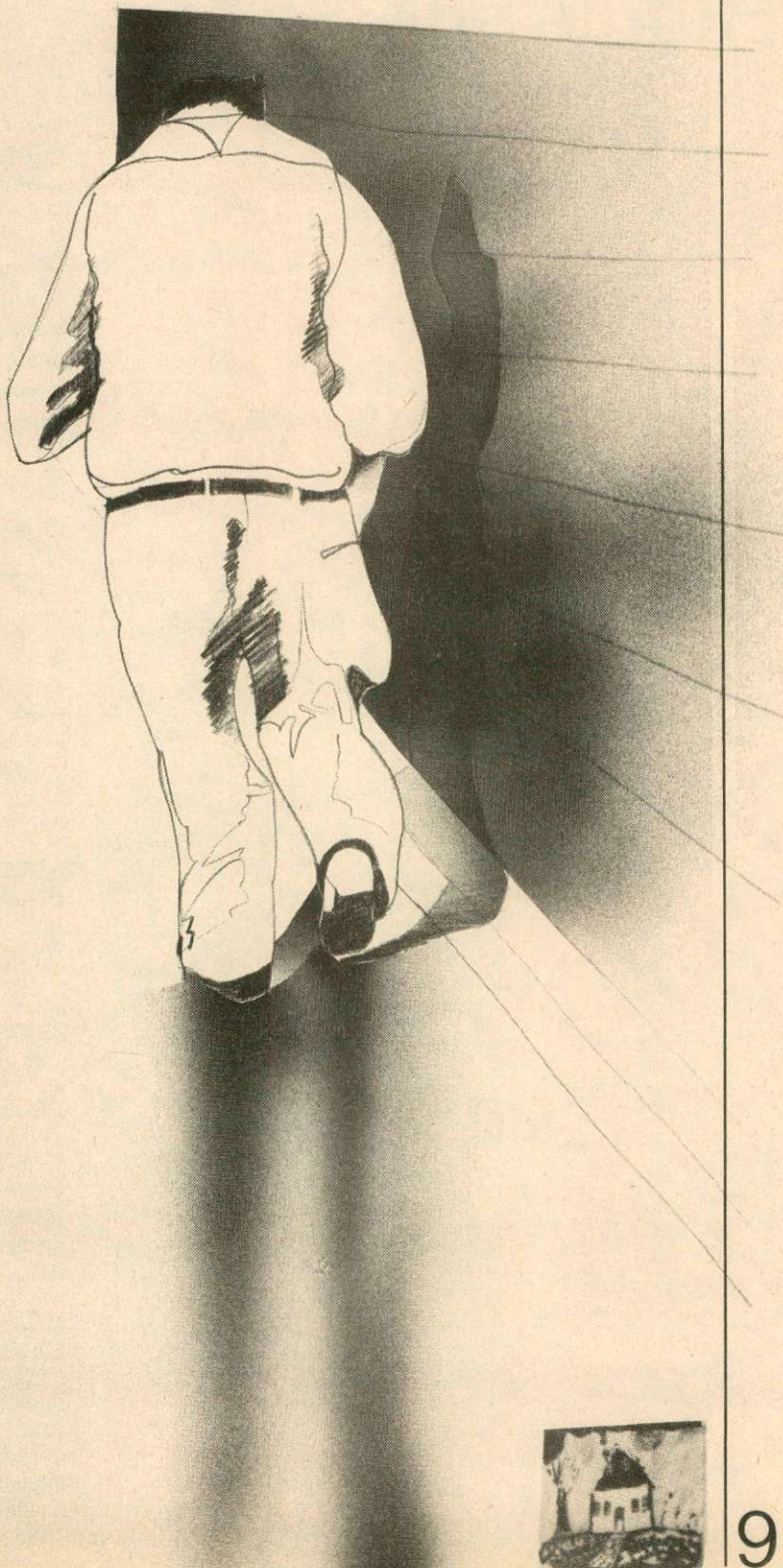
Le « pilote » lui a répondu doucement, même s'il savait pertinemment qu'il ne pouvait l'aider, lui a parlé. Un bénéficiaire en état de crise est en effet quelqu'un qu'il faut à l'occasion contrôler. La plupart du temps, pour protéger le bénéficiaire lui-même.

Deuxième incident, au Liseron, le café des bénéficiaires. J'y suis allé une première fois pour aller chercher un

sandwich. L'endroit est plutôt triste. J'hésitais à regarder les gens. Avant de partir, j'ai demandé au « pilote » de m'y ramener, pour voir de quoi ça retournait. Debout, avec mon café, je les ai regardés une dernière fois, pendant quelques

minutes. Sans pitié. À peine avec un peu de curiosité.

Quand le « pilote » m'a dit qu'il était temps de partir, j'étais à fixer une vieille dame qui se berçait au fond de la salle, seule, lointaine et « confuse ». Comme dans un vieux souvenir.



# LE GOUVERNEMENT DÉCIDE D'IMPOSER SON RÉGIME DE NÉGOCIATION

**La dernière rencontre entre le gouvernement et les représentants de la Coalition pour le droit de négocier qui regroupe 19 organisations syndicales du secteur public, a laissé entrevoir le pire pour les relations de travail dans ce secteur qui vit sous les décrets depuis 1983.**

**En effet, le gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi ces jours-ci afin de retirer le droit de grève de 366,000 salarié-e-s sur les salaires (deux ans sur trois). Le nouveau régime rendra très difficile la négociation centralisée sur la plupart des questions importantes. Enfin, dans les affaires sociales, il n'y aura plus droit de grève ou il deviendra « symbolique » comme l'a précisé le premier-ministre René Lévesque.**



**« Tout ce que vise le nouveau régime que veut nous imposer le gouvernement c'est de nous enlever tout rapport de force et de nous priver des recours normaux et démocratiques que nous avons sur la détermination de nos conditions de travail et sur l'organisation des services qui en découlent. »**

**Yves Lessard (président de la FAS)**

Pour la Fédération des affaires sociales, le projet de loi décentralisera les négociations en cinq sous-tables correspondant aux regroupements patronaux des divers établissements : hôpitaux, centres d'accueil, CLSC, CSS, etc...

Le président de la FAS, Yves Lessard, y voit une contrainte additionnelle : « Les associations patronales pourront ainsi décider de la liste de sujets à négocier provincialement. Cela signifie que les travailleuses et les travailleurs des affaires sociales auront au départ une lutte à mener pour que des sujets soient négociés à la table centrale de notre secteur ».

## **ABOLITION DÉGUISÉE DU DROIT DE GRÈVE**

« Lors des dernières rondes de négociations nous n'avons jamais pu amener le gouvernement à une négociation sérieuse sans recourir ou menacer à utiliser notre droit de grève. En déterminant des pourcentages allant jusqu'à 90% des effectifs en services essentiels, en n'allouant le droit d'exercer des moyens de pression que sur quelques rares questions dont sont exclues la rémunération deux ans sur trois, l'organisation du travail et les mouvements de personnel, c'est en fait le droit de négocier qu'on veut nous retirer. »

## **UNE RÉPRESSION DE PLUS EN PLUS ARBITRAIRE**

Pour mieux nous subjuguier, le gouvernement confie au Conseil des services essentiels des pouvoirs qui lui donneront le droit de nous pénaliser financièrement et même autrement si un conflit est jugé illégal. C'est une attaque contre les droits démocratiques des travailleuses et des travailleurs. »



**« Une loi qui va pénaliser les profs, les régions et les étudiant-e-s à brève échéance. »**

**Rose Pellerin (présidente de la FNEEQ)**

Comme le souligne la présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes, Rose Pellerin, la négociation locale sans droit de grève sur 25 articles de la convention collective, c'est la consécration du démantèlement du réseau des cégep.

« À la suite des mesures déjà prises par le gouvernement qui a confié de plus en plus de pouvoirs aux cégeps, la décentralisation des négociations ne va qu'accentuer et accélérer la compétition et la spécialisation déjà malsaines qui se sont instaurées depuis quelques années, entre les collèges. Chaque collègue en se spécialisant, cherchera à s'arracher une part de la clientèle. Cette concentration par option des ressources et des étudiants va engendrer une plus grande dégradation des conditions de travail pour l'ensemble des professeur-e-s. En bout de ligne ce sont les régions qui n'auront plus accès à diverses options et les étudiants-étudiantes qui n'obtiendront pas des diplômes de valeurs égales et qui s'en trouveront pénalisés. »



**« Le gouvernement ne veut simplement plus négocier les salaires. »**

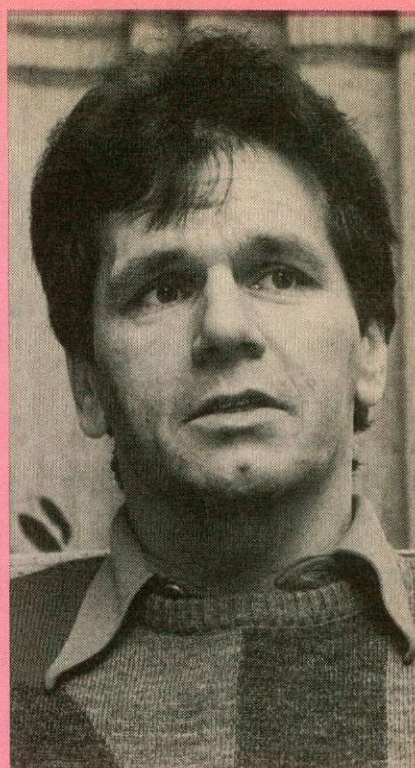
**Céline Lamontagne (présidente de la FESP)**

Dans le secteur des services publics, le projet de loi du gouvernement est encore plus virulent que ses propositions antérieures. Au chapitre de la rémunération, plusieurs groupes comme Loto-Québec et d'autres organismes tels la RIO ne pourront plus négocier leurs salaires, à l'instar des réseaux du secteur public.

Ce qui amène Céline Lamontagne, présidente de la FESP, à constater, que le gouvernement a bel et bien décidé de neutraliser le pouvoir de négociation du secteur public en ce qui concerne la rémunération afin de laisser seuls les syndicats peu nombreux du secteur privé défendre ce type de revendications, à la pièce, entreprise par entreprise. « Pourtant, dans l'avant-projet de loi Clair, certains groupes conservaient encore leur droit de négocier et d'exercer des moyens de pression sur les salaires. Maintenant, plus personne sauf les députés pourront améliorer leurs salaires. »

### **LA DÉCENTRALISATION NE DOIT PAS ÊTRE FIGÉE PAR LA LOI**

En ce qui concerne les sujets devant être aménagés au niveau local, la présidente de la FESP estime qu'il est néfaste de les inscrire dans une loi comme se propose de le faire le gouvernement. « Les conditions et les problèmes évoluent rapidement d'une négociation à l'autre. Ainsi, il serait préférable de laisser aux parties le soin de définir selon la conjoncture les questions qui devraient être aménagées à un palier ou à l'autre. »



**« On va avoir presque autant de tables de négociation qu'on pourra en imaginer. C'est inutile et néfaste. »**

**Alfred Charland (président de la FPPSCQ)**

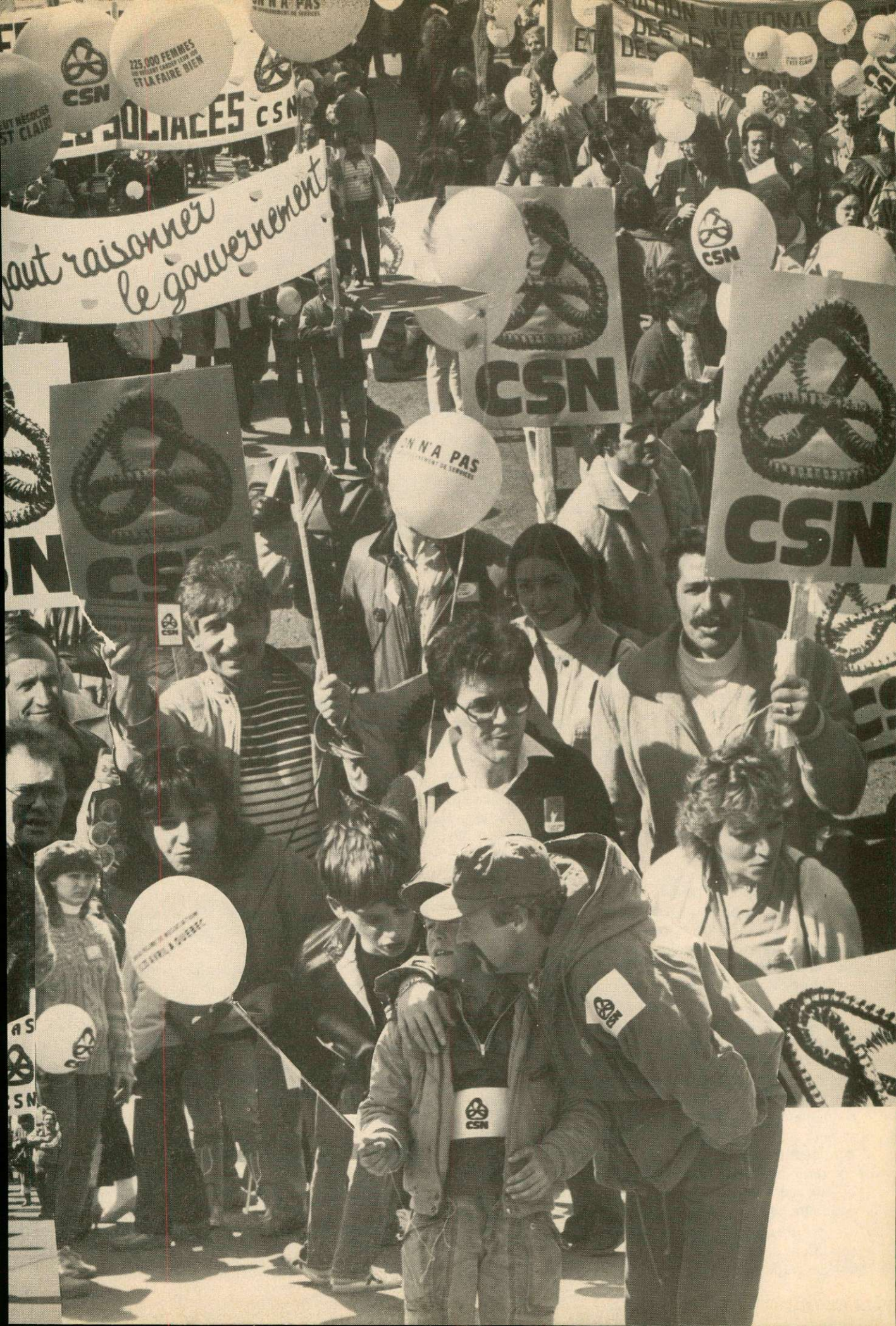
Pour la Fédération des professionnels-les salarié-e-s et cadres du Québec, le projet gouvernemental aura pour effet de multiplier indûment les lieux de négociation. Comme le précise le président, Alfred Charland, « dans le secteur de l'éducation, les professionnel-les non enseignant-e-s verront la grosse part de leurs conventions négociées localement sans droit de grève. Du côté des affaires sociales, il y aura maintenant cinq sous-tables. De plus, des syndiqué-e-s du Service de réadaptation sociale de Québec qui relèvent du ministère des affaires sociales, se retrouvent nulle part. D'autres, comme l'aide juridique et la Commission des droits de la personne qui n'étaient pas assujetti-e-s aux décrets sur le plan salarial verront disparaître leur pouvoir de négocier leurs salaires. »

**PLUS DE 20,000  
PERSONNES VIENNENT  
DIRE AU GOUVERNEMENT  
LÉVESQUE DE NE PAS  
RECULER 20 ANS EN  
ARRIÈRE ET DE NE PAS  
DÉPOSER SON PROJET  
DE RÉFORME DU RÉGIME  
DE NÉGOCIATION  
DU SECTEUR PUBLIC**

Par le premier bel après-midi du printemps, le 20 avril, c'est en chantant et en brandissant des ballons multicolores que 8,000 membres de la CSN tant du secteur public que privé, ont gravi la colline parlementaire pour se joindre à la manifestation de la Coalition pour le droit de négocier.

Venue de tous les coins de la province, en auto, en avion et en train, cette foule a scandé les refrains qu'un groupe de militants et militantes, la COALITION BLUES BAND, faisait retentir par un puissant système de son pour « raisonner » le gouvernement. Toutes les organisations syndicales regroupant les 366,000 syndiqué-e-s du secteur public et para-public étaient représentées à cette manifestation en plus de syndicats d'autres secteurs comme ceux de la CTRSM, de la CTCUM, D'EXPRO, DE MARINE INDUSTRIES, D'ATLAS ET D'ATLANTIC STEEL, de CHNC - RADIO, de MENASCO et de la Fédération des producteurs de lait de l'UPA pour n'en nommer que quelques-uns.





peut raisonner le gouvernement

225 000 FEMMES  
NOUS RECHERCHONS VOTRE AIDE  
ET LA FAIRE BIEN

N' A PAS  
UN SERVICE DE SERVICES

N' A PAS

CSN

CSN

225 000 FEMMES  
NOUS RECHERCHONS VOTRE AIDE  
ET LA FAIRE BIEN

CSN

CSN

CSN

# Le congrès de la CSN : un micro pour le « Québec réel »

« Ce qu'on a voté à ce congrès ce n'est pas uniquement un mandat pour l'exécutif ; c'est d'abord un engagement des 2,000 délégué-es à promouvoir dans leur milieu, avec une assurance renouvelée, les transformations sociales que la CSN met de l'avant. Il faut que d'ici trois ans, les orientations du congrès aient été discutées dans chacun des syndicats, à l'occasion des négociations collectives. »

C'est le message qu'a laissé le président Gérald Larose en clôturant le congrès spécial de la CSN, où pendant trois jours, la voix du « Québec réel » aura trouvé un micro pour s'exprimer : une voix qui dérange les décideurs patronaux et gouvernementaux, cloîtrés dans leur confort et de leurs certitudes.

## Réorienter le développement pour satisfaire les besoins

En faisant de l'emploi sa priorité d'action, c'est le choix d'une société différente que le congrès a proclamé. Car pour que tout le monde puisse subvenir à ses besoins par son travail, il faut orienter autrement le développement économique, mettre fin au pillage des ressources et au gaspillage de la production, investir dans la création d'emplois socialement utiles plutôt que dans l'industrie de guerre, organiser la production de façon à respecter l'environnement et la santé. Ce choix de société nous amène à contester régulièrement les décisions patronales et gouvernementales qui ne répondent qu'aux seuls critères de la rentabilité économique.

Résister à la dégradation des conditions de travail et à la multiplication des emplois précaires et mal payés,

c'est aller à l'encontre de la seule rentabilité économique ; c'est mettre de l'avant un modèle de développement qui vise à satisfaire les besoins de tout le monde, au lieu de concentrer la richesse entre les mains d'une minorité.

Réduire le temps de travail, porter les vacances à quatre semaines, compenser le temps supplémentaire en temps, décourager le double-emploi, négocier des programmes d'accès à l'égalité, favoriser la pré-retraite, ce

sont là autant de mesures avancées par le congrès pour libérer des emplois pour ceux et celles qui n'en ont pas ou qui sont cantonnés dans des emplois précaires, en particulier pour les jeunes.

De telles revendications heurtent de front les « droits de gérance », mais autour d'elles il est possible de construire des solidarités suffisamment larges pour infléchir les décisions patronales et gouvernementales dans le sens du plein-emploi.

## Les jeunes ont pris leur place au congrès

« Où est notre place? » demandent les jeunes sur l'affiche de leur comité.

En tout cas, au congrès de la CSN, on peut dire que les jeunes ont eu une Grande place...

Aussi grande que leur affiche toute dépliée... Pstt, l'avez-vous vue? Sinon, faites vite et demandez-la! Avec elle, vous pouvez tapisser tout un mur dans votre salon... ou encore plus qu'un lampadaire dans votre village... ou la suspendre au milieu de votre table de réunion... ou rajeunir votre local syndical...

Vous pouvez aussi vous en servir pour informer les « moins jeunes » dans votre syndicat... ou pour mobiliser les jeunes sur l'importance de créer un « comité Jeunes CSN » dans votre région ou...

Comme l'exprimait Monique Simard, responsable à l'exécutif pour le « comité Jeunes CSN » : « C'est important que ce soit vous autres, les jeunes, qui preniez cela en main. »

Mais pour cela, il fallait un coup d'envoi! Le temps accordé en plein « centre du congrès » à la question des jeunes, ainsi que la préoccupation des délégué-es présent-es et

de l'exécutif de la CSN pour cette réalité, ont permis d'atteindre cet objectif.

« On sentait chez les jeunes qu'ils attendaient. Ils ne se retrouvent pas ailleurs dans d'autres groupes de jeunes. Ils avaient hâte qu'un syndicat se préoccupe de ce qu'ils vivent », raconte Sylvie, membre du comité Jeunes CSN.

C'est sûrement cet intérêt qui a permis à 55 jeunes de répondre à l'invitation lancée par le comité Jeunes CSN, pour se réunir en plein samedi midi du congrès - heure du lunch - pour connaître un peu plus ce qu'est le comité Jeunes à la CSN et le projet de colloque proposé pour l'automne.

Lors de cette rencontre, plusieurs ont donné leurs noms pour collaborer à la démarche « Jeunes » à l'intérieur de notre centrale syndicale et déjà des comités régionaux de Jeunes CSN se mettent en marche dans divers conseils centraux.

Toute cette démarche faite au congrès de la CSN n'a pu que renforcer l'importance d'une démarche Jeunes à l'intérieur de notre centrale.

« Des jeunes à la CSN... y en a!!! »

# L'aspiration au mieux-vivre

Si l'action syndicale vise à transformer nos conditions d'existence pour vivre mieux, il reste qu'elle comporte des exigences telles en temps et en énergie que plusieurs n'osent s'y engager, tandis que d'autres risquent d'y perdre leur santé ou leur vie personnelle. C'est une contradiction de taille qui a été discutée au congrès. On a exprimé le désir d'approfondir la

réflexion sur les conditions de militance et les pratiques syndicales, dans la poursuite des questionnements qui ont surtout été posés par les femmes, et dans la perspective de multiplier le nombre de militantes et de militants.

On a affirmé la nécessité de préserver un espace personnel quand on milite, pour nourrir sa vie affective

et culturelle, pour se ressourcer intellectuellement, pour ne pas s'épuiser physiquement. Car si on se « brûle » à militer, cela pose des problèmes de relève dans les syndicats. La CSN soutiendra un débat dans les syndicats sur les conditions de militance et les pratiques syndicales, en rapport avec l'aspiration au mieux-vivre.

## L'action politique : on en discutera dans les syndicats

La question de l'action politique des travailleuses et travailleurs, y compris de l'organisation politique, a été longuement débattue au congrès. En quoi consiste l'action politique syndicale, faut-il soutenir une organisation politique qui défendrait nos intérêts, comment préserver l'autonomie de la centrale face aux partis? Plusieurs ont exprimé ouvertement leur désenchantement du PQ, d'autres ont fait ressortir le cul-de-sac actuel sur le plan politique, d'autres ont insisté sur la tradition de l'action politique non-partisane dans la CSN.

Le congrès a massivement été d'accord pour que cette question soit prioritaire et qu'elle fasse l'objet d'un débat dans les syndicats au cours des prochains mois, de façon que des recommandations précises puissent être présentées au congrès de 1986. Il est entendu cependant que cette démarche devra se faire en conformité avec les statuts de la CSN, en particulier de l'article 7.01 qui stipule que la centrale est indépendante de tout parti et qu'elle ne peut s'affilier à aucun d'eux.

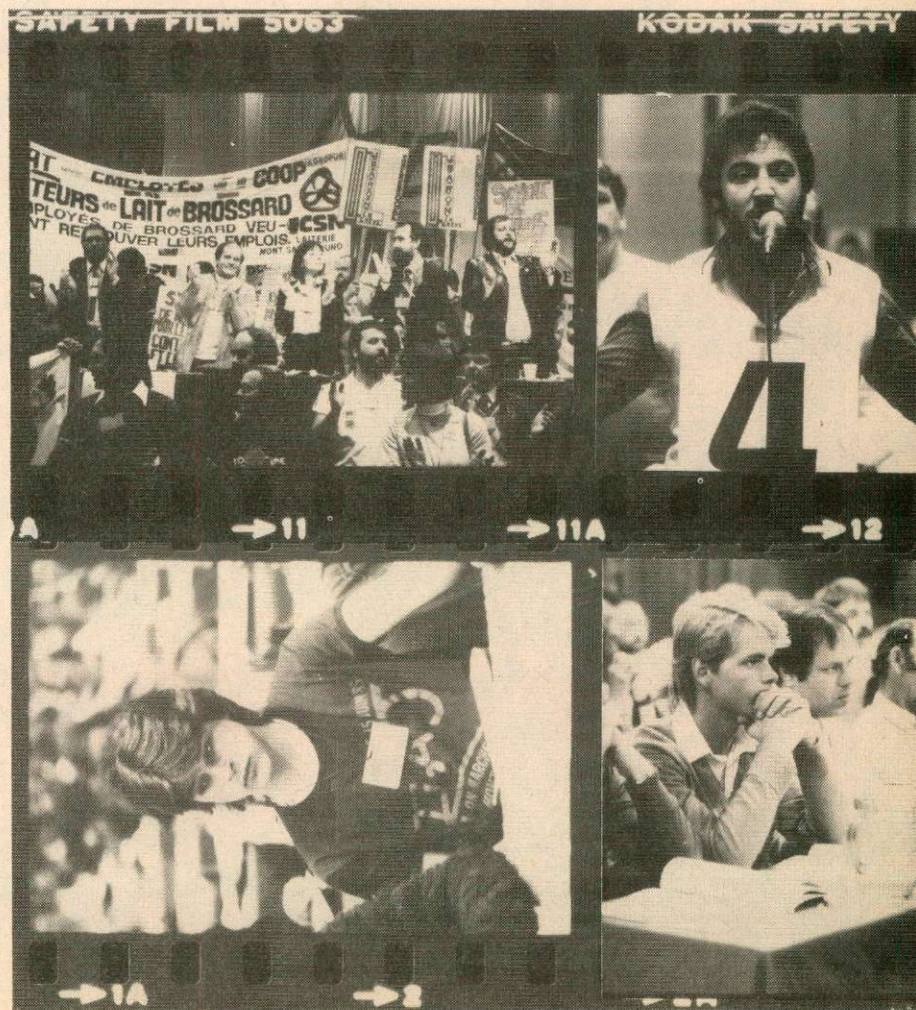
« L'autonomie syndicale face à la politique ne doit certainement pas être de l'indifférence, a rappelé Irène Ellenberger, présidente du conseil central de Montréal. Quand on dit que la CSN fait de la politique, c'est parce qu'elle dérange les pouvoirs. Mais il y a une autre dimension à l'action politique syndicale, et c'est l'organisation politique autonome des travailleurs. Un obstacle à l'émergence d'une telle force a été l'indifférence, ou l'antipolitisme. »

« Notre action syndicale est politique, parce qu'elle débouche sur

un projet de société différent de celui que nous proposons à tous les quatre ans des gens qui ne représentent pas nos intérêts, a dit Camil Bélisle, trésorier de la fédération des services publics. C'est pour cela qu'il faut en parler dans les syndicats. »

« On fait de la politique à longueur d'année dans notre action

syndicale, mais c'est une question de pratiques, a souligné François Lamoureux, président du syndicat de Marine. J'ai été pris une fois en 1976 dans un parti qu'on a peut-être appuyé indirectement, et je ne veux pas être repris là-dedans. C'est important d'être indépendant d'un parti qui peut nous trahir. »

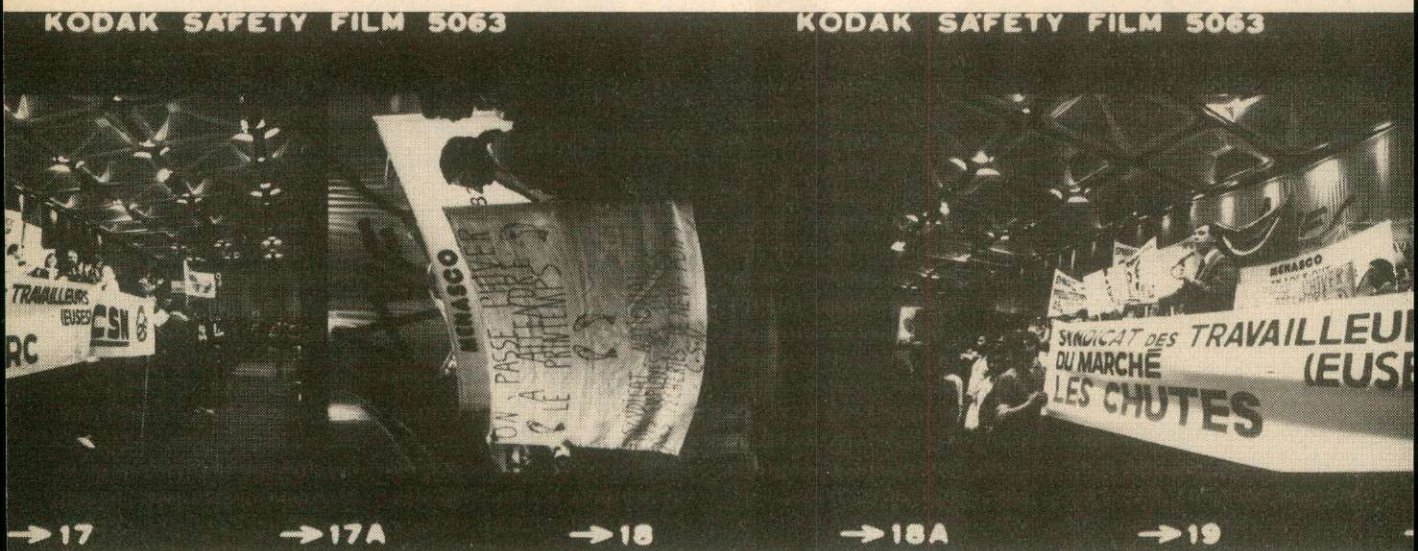


# « Le dernier mot sera victoire »

C'est par ce cri de ralliement qui exprimait bien la volonté de se battre des 3,300 membres de la CSN en grève ou en lock-out que le vice-président Roger Valois a terminé une allocution en leur nom lors de la question de privilège de samedi, 30 mars, au dernier congrès de la CSN.

Traçant un bilan des 22 syndicats CSN en conflit, le vice-président a déclaré que l'ensemble du patronat, celui du secteur privé comme celui du secteur public, avait en commun la volonté de briser les organisations ouvrières afin de réorganiser la production à leur façon dans le but d'accroître leurs profits. Cela les syndiqué-e-s l'ont compris et ils refusent que le patronat dispose de leur force de travail comme il l'entend.

Tout comme l'ensemble de nos camarades qui sont en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de leurs conditions de vie, Roger Valois croit dur comme fer : « que le mouvement syndical, et tout particulièrement la CSN, demeure encore le meilleur instrument de lutte contre le patronat et pour bâtir une société plus juste où nous pourrions travailler en santé et en vie sans que ce soit considéré comme un privilège ».





Ils et elles se battent farouchement pour : la ratification d'une première convention collective, l'amélioration des conditions de travail, des augmentations de salaires, la protection des emplois face à l'introduction de changements technologiques, la création d'emplois. Ils et elles sont 3,050 de 21 syndicats CSN.

Les machinistes, les mécaniciens, les électriciens de Ménasco en lock-out depuis le 11 juillet 1982. Ils veulent signer une convention collective et leur employeur se paye des avocats dans le but de déménager les emplois en Ontario et violer la loi anti-scabs. Les travailleurs et les travailleuses de Marine Industrie en grève depuis plus de 9 mois pour la création d'emplois.

Les employé-e-s d'entretien de la commission scolaire régionale de l'Outaouais (CSRO) en grève depuis le 9 décembre 1979 pour l'intégration de leurs emplois chez un autre sous-traitant.

Les ouvriers de l'usine de poudres propulsives et de produits explosifs Expro de Valleyfield sont en lutte depuis le 15 mars dernier afin que leur employeur n'impose pas les assignations temporaires à sa guise. Les mécaniciens et employé-e-s de garages de Drummondville en grève depuis le 20 décembre 1984.

Les journalistes, les annonceurs et les techniciens et employées du bureau de CHNC New-Calisle en grève depuis le 20 octobre 1982 pour la reconnaissance syndicale. Les cols bleus et les cols blancs de Mirabel en grève depuis le 23 janvier 1985. Toujours dans les Laurentides, les cols bleus de La Plaine en conflit depuis le 27 novembre 1984.

À Montréal, les employé-e-s des Coopérants, section assurances générales, en grève depuis le 26 février 1985 pour la parité salariale avec leurs camarades de l'assurance vie. Également, les travailleurs de l'usine de meubles Monarch qui veulent retrouver leurs emplois et signer une première convention. Leur employeur a déménagé... Les employé-e-s de la Scierie d'Estcour dans le Bas du Fleuve en grève depuis le 4 avril 1985.

Les employé-e-s des hôtels d'Arvida au Saguenay-Lac St-Jean en grève depuis le 21 décembre 1984.

Les éboueurs de Shawinigan en grève depuis le début d'octobre 1984. Les 70 travailleurs et travailleuses des Marchés Métro de Shawinigan en lock-out depuis la fin de janvier 1985 pour la parité salariale avec les employé-e-s d'autres épiceries de cette région.

Les serveuses, les serveurs, les femmes de chambre, etc... de l'Hôtel Le Baron de Sherbrooke en grève depuis le 28 janvier 1985.

Les quelque 50 travailleurs des Élévateurs à grains de Sorel en lock-out depuis plus de 9 mois. Ils veulent protéger leurs emplois des changements technologiques et s'opposent également aux congédiements de cinq de leurs confrères.

Les métallurgistes des Aciers Atlas à Sorel en grève depuis le 15 mars dernier. Le Syndicat de PFG de St-Jean sur Richelieu en grève depuis le premier avril dernier.



# Grève de la faim

par Michel Crête

Au moment de mettre sous presse, cinq travailleurs de l'usine de transformation du poisson de Pêcheries Cartier de Newport, en Gaspésie, entamaient leur vingt-deuxième journée de grève de la faim, dans l'espoir de voir réouvrir leur usine, ou encore de retrouver un emploi à la nouvelle usine, voisine, de transformation de produits de la mer de cette municipalité.

Cependant, ces travailleurs, ainsi que leurs 370 camarades, n'avaient toujours pas de garanties de travail, tant à l'usine de Pêcheries Cartier (société fédérale), qu'à la nouvelle usine, celle de la Société des pêches de Newport (l'usine provinciale du ministre Garon).

## Le film des événements

Pêcheries Cartier avait été mis sur pied l'an dernier par le gouvernement libéral d'alors qui venait ainsi à la rescousse de Pêcheurs Unis du Québec qui, après une vingtaine d'années d'opération, déclarait faillite.

Un an plus tard, la « destinée » du Canada est entre les mains des conservateurs de Brian Mulroney, dont les politiques économiques sont largement inspirées par celles de Ronald Reagan. Ils sont donc empressés de remettre à l'entreprise privée plusieurs sociétés de la Couronne, dont Pêcheries Cartier.

C'est ainsi que par ce plan de privatisation, l'usine de Pêcheries Cartier de Cloridorme est « passée » de Pêcheries Cartier à des entrepreneurs locaux. Les employé-e-s de Cloridorme voient ainsi leurs emplois assurés... pour cette année.

Il en va de même pour les travailleuses de l'usine de Pêcheries Cartier de Rivière-au-Renard, puisqu'elle continuera de fonctionner cette année sous le nom de Pêcheries Cartier. Les « conservateurs » se disent même prêts à acquérir l'usine de fabrication de glace de ce port de pêche, qui malgré qu'elle soit à

l'intérieur de l'usine, est une propriété du provincial.

Pour obtenir du provincial l'usine à glace de Rivière-au-Renard, les « fédéraux » sont prêts à remettre au provincial, en l'occurrence le ministre de l'Agriculture et des Pêcheries, l'usine de Pêcheries Cartier de Newport.

C'est du moins la proposition que le ministre fédéral responsable de Pêcheries Cartier, M. André Bissonnette, a faite au ministre québécois responsable des pêcheries, Jean Garon.

Pour obtenir des clarifications dans ce dossier, les syndiqué-e-s de l'usine de Newport ont entrepris divers moyens de pression : pétition, télégrammes aux premiers ministres Lévesque et Mulroney, occupation des bureaux des députés péquistes et conservateurs, barrages de routes, etc. Mais du côté des responsables politiques, on est demeurés inflexibles à ces moyens de pression, malgré les emplois en jeu.



## Grève de la faim

Robert Lévesque, Michel Albert, Rosario Alain, Louis Lantin et Renaud Boucher ont entrepris une grève de la faim le 3 avril, alors que les rumeurs émanant de certains fonctionnaires se faisaient persistantes à l'effet que le ministre Garon entrerait en possession de l'usine de Pêcheries Cartier de Newport, et céderait « son » usine de fabrication de glace de Rivière-au-Renard au fédéral.

Peu de temps après d'ailleurs, le ministre Bissonnette contactait un représentant du

## Dernière heure

La grève de la faim se poursuit dans les bureaux du ministre Bissonnette.

Les cinq grévistes de la faim de l'usine Pêcheries Cartier de Newport en Gaspésie ont entamé le 25 avril leur 23<sup>e</sup> journée de jeûne... mais dans les bureaux de comté de St-Jean sur Richelieu du ministre fédéral responsable de leur entreprise, M. André Bissonnette. Ils veulent une rencontre avec le ministre et la garantie de retrouver leurs emplois.

syndicat de l'usine de Pêcheries Cartier de Newport pour l'informer que le Conseil du trésor canadien était favorable à la transaction expliquée plus haut. À mots à peine voilés, il « remettait » ainsi le sort des travailleurs et travailleuses de Pêcheries Cartier entre les mains du ministère de l'Agriculture et des Pêcheries et du ministre Garon.

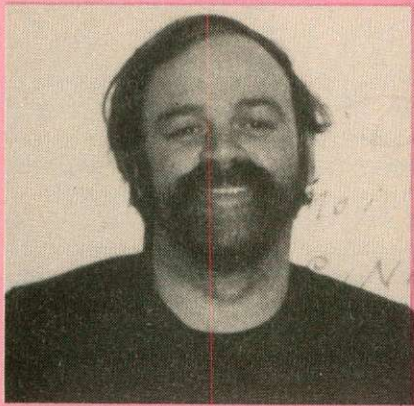
Pour les employé-e-s, c'était la confirmation de la rumeur qui circulait depuis quelque temps, et ils se retournèrent donc vers Québec. À l'occasion d'une rencontre avec des représentant-e-s de la CSN, le ministre Garon a expliqué que s'il ne s'objectait pas à la transaction, ce projet n'avait pas cependant pour autant l'aval du Conseil des ministres. Le gouvernement devait donner, disait-il, sa réponse au plus tard le 24 avril.

Mais quant à garantir l'intégration des 370 employé-e-s syndiqué-e-s de Pêcheries Cartier à la nouvelle usine qui, selon toute vraisemblance, ouvrira ses portes la première, le ministre Garon a rétorqué que la politique d'embauche ne relève pas de lui, mais revient plutôt au conseil d'administration de la Société des pêches de Newport.

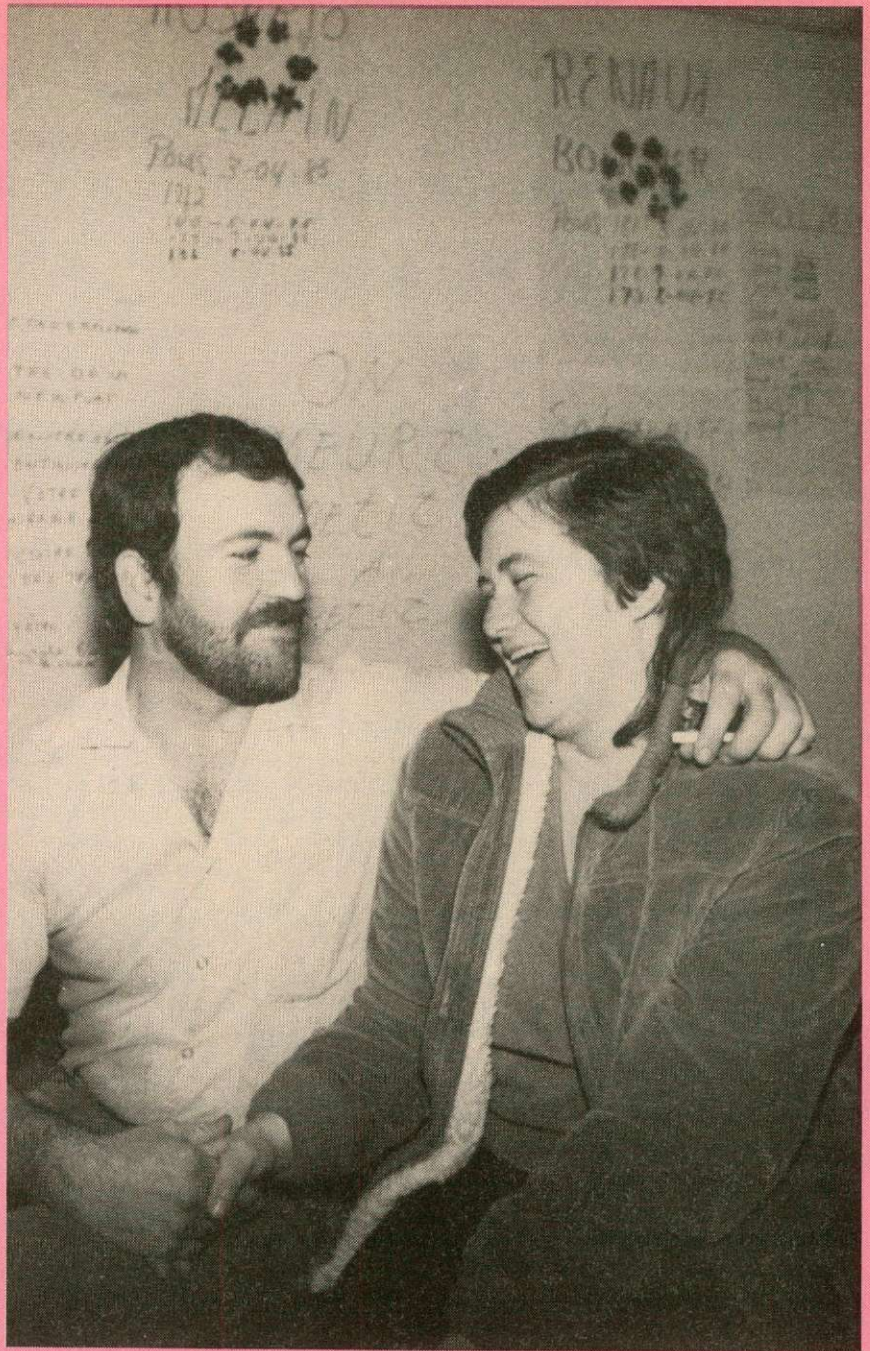
Les employé-e-s ont demandé par écrit une rencontre avec le conseil d'administration, mais ils ont essuyé un revers. Le 19 avril, des délégations de syndiqué-e-s ont tenté à nouveau leur chance, et remirent une nouvelle requête pour obtenir cette fameuse rencontre. Ils furent reçus à coups de fusil et le conseiller syndical assigné au dossier, Bruno Baillargeon, a été blessé.



« Avant la grève de la faim, rappelle **Michel Albert**, on avait essayé des moyens de pression divers, comme les barrages de routes. Mais la population de Newport était divisée là-dessus. Alors on s'est dit qu'on pourrait faire une grève de la faim pour démontrer le sérieux de notre cause, éviter les chicanes, et se réunir. Finalement, ce qu'on veut, c'est l'ouverture de notre usine, retrouver nos emplois, et un plan de développement pour Newport ».



« J'ai une femme et quatre enfants. J'ai aussi une maison à Newport, et ça ne m'intéresse pas d'aller travailler ailleurs. Cette grève de la faim, on la fait pour essayer de faire bouger le gouvernement », confie **Robert Lévesque**. Deux jours après le début de la grève de la faim, son épouse est venue l'encourager concrètement en se joignant à lui et en effectuant une journée de jeûne. Quant à son fils de 12 ans, Robert Lévesque admet avec une certaine joie : « Ce n'est plus le même gars qu'avant, et il est fier que son père fasse de quoi pour l'emploi dans la région. »



« Mon plus vieux est âgé de 11 ans, et quand il me rend visite ici, il me demande quand je retourne à la maison. Je lui réponds que papa, il fait la grève de la faim pour essayer de faire vivre la famille et, et que papa il fait ça pour vous autres ».

Ces paroles, elles sont de **Louis Lantin**, un des travailleurs de l'usine de Newport qui ont entrepris une grève de la faim dans l'espoir de voir réouvrir incessamment leur usine et de retrouver leurs emplois saisonniers.

Louis Lantin est originaire de Newport, et depuis neuf ans, il est trancheur à l'usine de transformation de produits de la

mer de Pêcheries Cartier.

Une fois sa décision prise d'entreprendre avec ses camarades la grève de la faim, il en a discuté avec son épouse Colette : « Elle était inquiète car j'avais déjà fait 15 jours à l'hôpital. Je lui ai dit que je le faisais pour elle et nos quatre enfants. On a commencé notre grève de la faim. Lorsqu'elle est venue me voir, elle m'a dit que dans un sens elle était contre, mais que de l'autre elle était pour, car elle aussi, elle veut retourner à l'usine. Cela m'a réconforté, qu'elle ait cette attitude. C'est simple, ce qu'on veut, c'est travailler ».

# nouvelles

## SANTÉ/SÉCURITÉ

### LA COMMISSION QUESNEL À SEPT-ÎLES

## Les témoins confirment l'insécurité des travailleurs

Les premiers témoignages entendus lors des audiences de la commission d'enquête sur la tragédie du pont de la rivière Ste-Marguerite à Sept-Îles, confirment les interrogations soulevées depuis six mois par les organisations syndicales.

Des travaux d'asphaltage effectués la nuit tombée, des résonnances inhabituelles, des vibrations, des coulées de béton qu'on a dû remodeler pour que les joints de la structure puissent s'ajuster, des travaux arrêtés par la CSST parce que les coffrages n'étaient pas conformes aux règlements, des poutres d'acier coupées, sont autant d'indices qui ont amené les travailleurs à s'inquiéter de leur sécurité, lors de la construction de ce pont par le ministère des transports du Québec.

Le camionneur Félix Gallant et l'opérateur de rouleau compresseur Jean Bouchard, les deux survivants, blessés lors de la tragédie où sont morts six de leurs camarades de travail, ont établi, les premiers, les circonstances de l'effondrement.

« Le pont bouge pas mal... » aurait même confié l'un des ouvriers morts, Aubin Hachey, à Jean Bouchard, lorsque ce dernier est passé à proximité de l'équipe de pavage d'asphalte, quelques heures avant l'effondrement.

Une résonnance inhabituelle a inquiété le technicien de génie civil, Jean-Yves Proulx, appelé à témoigner à son tour, parce qu'il se trouvait le 30

octobre dernier sur les lieux de l'effondrement. L'inquiétude de ce surveillant de chantier l'a même amené à vérifier sous le pont l'effet d'une telle résonance sur les béquilles et la structure métallique. « Mais je tenais pas à rester là longtemps... » a-t-il précisé en soulignant qu'il s'agissait d'un bruit infernal.

« Aie, les gars... Ca pas d'allure, ça shake donc ben c't'affaire-là... » aurait également déclaré, devant le surveillant Proulx, l'ouvrier Roger Lefrançois, quelque temps avant l'effondrement dont il fut victime. Le contremaître Jean-Guy Turcotte, responsable du pavage pour le sous-traitant Québec-Labrador Construction a, à son tour, affirmé aux commissaires que les travailleurs ne devaient pas quitter les lieux avant d'avoir complété les travaux de pavage, ce soir-là.

« Avez-vous demandé aux travailleurs de continuer malgré la noirceur? », lui a demandé la procureure Marilaine Roy de la CSN. « Tant que je dis pas : c'est le dernier voyage, les gars le savent : ils continuent. J'ai pas besoin de leur dire », a répondu le contremaître Turcotte, en soulignant que c'était fréquent de finir jusqu'à dix, onze heures, le soir.

Bien que le cahier des charges et devis généraux du ministère des transports du Québec impose un minimum de 5 ° C, pour la pose de l'asphalte, la journée du drame, la température était de -2 à 0°, soit quelques degrés inférieurs

aux normes officielles », a également avoué le technicien Proulx.

« Avez-vous constaté des choses bizarres ce jour-là? », a demandé la procureure de la CSN, au témoin suivant, le cimentier-applicateur Bertault Fratin, qui s'affairait, depuis quelques jours avant le sprint final, sprint fatal, à réparer des bosses et des trous d'abeille sur les coulées de béton. « Oui, des poutres avaient été coupées », avoue le témoin.

Un employé de voirie, Fernand Ouellet, qui se trouvait sur la chaussée du pont quelques minutes avant son effondrement, a raconté lors de son témoignage, que les gars voulaient plus travailler. Il a même entendu l'une des victimes dire aux autres travailleurs : « Il fait trop noir... »

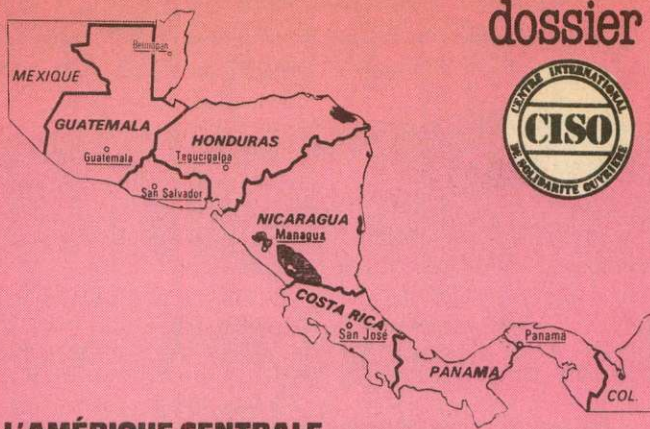
Les témoins font ainsi revivre les premières circonstan-



ces de l'effondrement du pont. Témoins oculaires de cet effondrement, ils expliquent aux commissaires, aux journalistes, aux procureurs et à la population présente dans l'enceinte du palais de justice de Sept Îles, les faits qui ont précédé et qui sont survenus au moment de la tragédie, le 30 octobre 1984, à 19 heures 13 du soir.

Des retards causés par l'absence du procureur de la commission, l'absence de copies des documents déposés (24 volumes), une salle trop petite où sont casés pêle-mêle les procureurs d'une quinzaine de parties intéressées, un système défaillant de microphones, créent, depuis le début des audiences, une atmosphère gênée par le manque visible de préparation de la commission d'enquête.





## L'AMÉRIQUE CENTRALE

# La zone la plus « chaude » du continent

L'Amérique Centrale est la zone la plus « chaude » de notre continent et les luttes politiques qui y sont menées ont pour origine l'injustice sociale-économique extrême et une répression permanente des droits civiques les plus fondamentaux. En outre, les États-Unis considèrent cette zone comme leur arrière-cour. Depuis le siècle précédent, ils y imposent leur volonté et leurs dictateurs alliés.

### Le Nicaragua

Le Nicaragua s'est libéré d'une longue et cruelle dictature (Somoza) en 1979 grâce à la victoire du Front sandiniste, appuyé par la majorité du peuple. Ce dernier lui a d'ailleurs reconfirmé sa confiance en votant majoritairement pour ses représentants lors des élections de novembre 84. Modèle de démocratie et de pouvoir populaire en Amérique centrale, le Nicaragua est devenu la bête noire à abattre des États-Unis car il pose un dangereux précédent d'indépendance et de souveraineté aux peuples voisins. Discreditation, boycottage économique, sabotage, aide ouverte à la contre-révolution formée par l'ancienne garde de Somoza, tous les moyens sont bons pour Reagan à seule fin de renverser le régime sandiniste. Conséquemment, le Nicaragua doit faire face actuellement à une crise économique sérieuse et consacrer 60% de son budget à la défense de son territoire.

Les États-Unis sont en train de transformer l'Amérique centrale en une véritable terre de feu pour tenter d'étouffer les contradictions sociales et éco-

nomiques accumulées depuis le siècle passé et ainsi taire les révoltes populaires de cette région. Ils n'en sont pas d'ailleurs à leur première intervention. Depuis le 19<sup>e</sup> siècle, il y a eu 25 interventions militaires américaines en Amérique centrale. Pour l'ensemble des peuples centro-américains, l'enjeu est donc simple : la reconquête de leur démocratie et de leur souveraineté passe nécessairement par une rupture de leur lien de dépendance par rapport aux États-Unis qui depuis très longtemps font la pluie et le beau temps dans cette région.

### Le Salvador

La guerre civile y fait des ravages depuis 1932 opposant les grands propriétaires terriens et une majorité de salvadoriens maintenus dans des conditions de vie où les droits civils les plus élémentaires n'existent pas (droit d'expression, d'association, etc). Les personnes disparues, assassinées, torturées se comptent par plusieurs milliers chaque année et touchent surtout la population civile. La mauvaise réputation du Salvador sur le plan international a obligé les États-Unis à « placer » un gouvernement boîteux présidé par Duarte le 15 octobre 1984. Pour se faire une bonne publicité, Duarte se décide à rencontrer la résistance armée salvadorienne, le FDR-FMLN, mais il ne propose aucune solution aux problèmes vitaux du peuple.

### Le Guatemala

Le Guatemala est une terre de génocide dont on n'entend pas parler. Pourtant, des mas-

sacres collectifs touchant des communautés indigènes et des villages entiers sont monnaie courante. Là encore, nous nous trouvons dans un petit pays super militarisé où l'on a organisé des élections fantômes le 1<sup>er</sup> juillet 84 pour faire oublier les crimes commis par le régime en place et obtenir du Congrès américain plus d'argent et de dollars. Il existe néanmoins une résistance populaire active dont l'expression la plus poussée est l'Unité populaire révolutionnaire nationale guatémaltèque (l'UNRNG) qui affirme que la démocratie au Guatemala sera une conquête révolutionnaire.

### Le Honduras

Son économie est dictée très tôt par les grandes transnationales américaines, la **Standard Fruit** et la **United Brands**, qui décident aussi depuis le début du siècle des gouvernements militaires successifs à mettre en place.

(Un faux pouvoir civil est installé pour la première fois en 80-81. En réalité les militaires ont toutes les cartes en main. Sans démocratie réelle, le pays est aussi sans souveraineté car les États-Unis en ont fait un terrain de manœuvres et d'occupations militaires permanentes pour contrer la résistance populaire au Salvador et encourager la contre-révolution au Nicaragua. Devant cette absence de droits politiques et économiques, le peuple hondurien a manifesté plusieurs fois son opposition et a été persécuté (plus de 1000 disparus et des centaines d'assassinés, surtout des paysans, ouvriers, étudiants, etc...).

## GUATÉMALA Syndicaliste enlevé

À l'occasion de la fête internationale des travailleurs et des travailleuses, l'organisme Amnistie internationale (dont la CSN est membre) demande à la communauté mondiale d'intervenir afin de sauver la vie de plusieurs centaines de syndicalistes qui ont « disparu » au Guatemala depuis que



le général Mejia Victores a pris le pouvoir en août 1983.

Tout indique une implication des forces de sécurité de l'État dans ces enlèvements, dont sont victimes des travailleurs et travailleuses engagés dans des activités syndicales non violentes.

Amnistie cite le cas de Edgar Fernando Garcia, secrétaire et principal négociateur du Syndicat des travailleurs de l'industrie centre-américaine de la vitre, implanté à l'usine qui fabrique la vitre utilisée pour l'embouteillage du Coca-Cola à Ciudad Guatemala, la capitale du pays.

Le syndicat était sur le point d'entamer des négociations d'une convention collective lorsque Edgar Fernando Garcia fut enlevé le 18 février 1984. On est sans nouvelles de lui depuis. Les autres membres du comité de négociation ont subi des menaces à leur vie et cinq se sont enfuis du pays.

Ces syndicalistes n'ont commis d'autre délit que d'exprimer leur soutien aux travailleurs de l'usine d'embouteillage de Coca-Cola qui ont occupé leur usine suite à l'enlèvement de plusieurs de leurs dirigeants syndicaux.

Amnistie internationale croit que ces « disparitions » font partie d'une campagne systématique des autorités guatémaltèques, de connivence avec le patronat, pour décapiter le mouvement syndical du pays.

Amnistie demande à ceux et celles qui désirent promouvoir le respect des droits syndicaux au Guatemala d'écrire au gouvernement guatémaltèque pour demander la libération de Edgar Fernando Garcia. Adresser les lettres au président :

Général Oscar Humberto Mejia Victores  
Jefe de Estado  
Palacio Nacional  
Guatemala  
GUATEMALA

**1/2 heure  
par mois**

## **d'Amérique latine**

LISEZ NOTRE PROCHAIN NUMÉRO! (MAI 1985)  
Le NICARAGUA, NI PARADIS NI GOULAG. Les  
débat animés en Assemblée nationale,  
l'autonomie des Miskitos, les relations  
avec les pays de l'Est. Entre les mena-  
ces de Reagan et le poids de l'aide so-  
viétique, le Nicaragua continue à inven-  
ter sa voie. ET AUSSI; des nouvelles du  
Chili, de Porto Rico, de Bolivie...

## **ici l'Amérique latine**

est un mensuel d'information publié par Carrefour Tiers-Monde (Québec), Centre régional d'éducation en développement international de Lanaudière (Joliette), Centre d'étude et de documentation sur l'Amérique latine (CEDAL), Entraide missionnaire, Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, Solidarité Québec-Amérique latine.

**ABONNEMENT**  régulier: 4 \$ (1 un/11 numéros)  
 de soutien: 8 \$ et plus...

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Retournez à: ICI L'AMÉRIQUE LATINE, 3575 Saint-Laurent, local 406, Montréal H2K 2T7

## UN JOURNAL POPULAIRE :

**est-ce le temps  
d'y voir?**

venez donc  
en débattre le  
2 mai, 7h30  
à Montréal

UQAM-AM-050



## Film à voir

Quel numéro? What number? Un film de Sophie Bissonnette. Des témoignages lucides et émouvants qui révèlent l'envers de la « révolution informatique ». Des secrétaires, des téléphonistes, des caissières de magasin et des employées des postes expliquent l'impact des changements technologiques sur leur travail.



Ce film, que les congressistes de la CSN ont pu voir lors du congrès passera du 3 au 16 mai, à 19 h 30 et à 21 h 30 au Cinéma Parallèle, 3682 St-Laurent, à Montréal.

## CONFLITS DE TRAVAIL

### MARINE

## Un conseil des « sages »

Le Syndicat des ouvriers de Marine Industrie (CSN) a accepté, le 17 avril dernier, de participer à un « conseil des sages » nommé la veille par le ministre du Travail, Raynald Fréchette.

Ce comité de médiation présidé par le juge Robert Burns comprend également Jean-Roch Boivin, ancien conseiller du premier ministre René Lévesque, ainsi qu'un spécialiste en relations industrielles, Claude Filion. Ce comité aura comme mandat d'effectuer des recommandations concernant les congédiements annoncés par la compagnie durant le conflit, et également sur les points qui restent à négocier.

Par ailleurs, le syndicat entend reprendre la négociation au point où c'en était lorsque les parties se sont quittées au début de mars, a expliqué le conseiller au dossier, Jean-Claude Beaulieu.

À ce moment, le conciliateur Normand Gauthier, et le conseiller spécial du gouvernement du Québec, Jean-Roch Boivin, avaient avancé une hypothèse qui comprenait des éléments permettant d'en arriver à un règlement, et notamment aux chapitres de la réduction du temps de travail, de l'accès à la retraite anticipée, et du temps supplémentaire.

## MENASCO Toujours en lock-out

Les travailleurs de Menasco sont toujours en lock-out, confirme un enquêteur du ministère du Travail. En effet, dans un rapport d'une cinquantaine de pages déposé à la mi-avril, un commissaire-enquêteur du ministère du Travail, Me Denis Laberge, a démontré que :

• La compagnie Menasco de Ville Saint-Laurent a contrevenu systématiquement à certains articles du Code du travail entre le 1<sup>er</sup> avril 1983

et le 21 décembre 1984, en utilisant des briseurs de grève.

• Menasco, et ce contrairement à une annonce officielle du mois d'août 1983, n'a pas fermé les portes de son usine de Ville Saint-Laurent.

• Menasco a poursuivi sa production au même rythme qu'avant le déclenchement du lock-out, le 11 juillet 1982.

• Les 350 travailleurs de Menasco, 32 mois plus tard, sont donc toujours en lock-out.

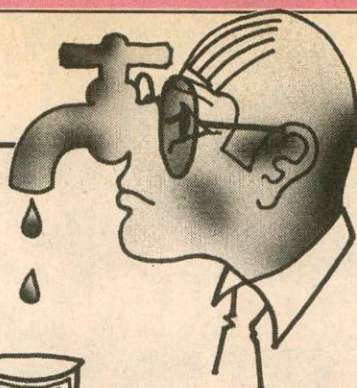
Après avoir pris connaissance de ce rapport, la CSN a demandé au ministre du Travail, Raynald Fréchette de convoquer dans les plus brefs délais des représentants de Menasco et du syndicat à une rencontre de négociation, et d'entreprendre les plaintes pénales prévues au Code du travail contre Menasco et toutes les parties identifiées dans le rapport comme étant des briseurs de grève.

## Front commun contre Agropur

Cinq syndicats de différentes allégeances et représentant quelque 700 employés de la compagnie de produits laitiers Agropur, dont le siège social est à Granby, ont fait front commun et ont demandé à cette compagnie de reprendre à son emploi les 45 salariés de sa laiterie de Ville Brossard, membres de la CSN.

Ce regroupement syndical a par ailleurs remis un chèque au montant de \$500.00 par mois afin que les syndiqués de Ville Brossard poursuivent leur lutte contre ce géant de l'agro-alimentaire.

La laiterie de Ville Brossard était fermée depuis le mois de mai 1983 et lors de la reprise des opérations, en novembre 1984, Agropur n'a pas rappelé les travailleurs qui étaient à son emploi depuis 1971 et a préféré embaucher quelque 25 salariés de sa laiterie de Ville St-Laurent, et membres des Teamsters.



## LE PÉRIL JAUNE

Non! Non! Que l'on se rassure.

Il n'est pas question ici de cette marée humaine que les Américains, voyant rouge à l'époque de la guerre froide, voyaient monter à l'assaut de leurs côtes.

Celui-là dont il s'agit viendrait plutôt de la région du Vieux-Montréal, plus précisément de la rue du Saint-Sacrement, qui abrite un journal dont le tronc éditorial a été délesté, en janvier dernier, de l'une de ses dernières branches encore saines.

Oh, un tout petit conduit, vraiment très petit; une espèce de tuyau, en quelque sorte, qui distille régulièrement une matière qui s'apparente à de la bile; qui pourrait, si on y regarde bien, être du fiel. Qui trahit en tout cas, un grave problème de digestion.

Homme de beaucoup de foie, donc, M. Francœur, éditorialiste au Devoir, commentait le 21 avril la composition du Conseil de médiation nommé dans le conflit de Marine. Utilisant des procédés douteux, ne se retenant pas quant à l'utilisation de l'insinuation, de la contorsion des faits, la perfidie qui servait de trame de fond à cet éditorial en faisait un exemple criant d'un manque absolu d'une éthique minimale. En bonne et due forme, le procès était entendu et les accusés, en particulier les juges Robert Burns et Jean-Paul Geoffroy, condamnés pour cause d'appartenance antérieure à la CSN.

Nouvelles et Potins, à l'époque, et plusieurs des petits journaux qui l'ont remplacé, fonctionnent sur le même modèle. La couleur qui domine, à travers le prisme déformant, tire sur le jaune.

S'il fallait prendre le téléphone chaque fois que notre point de vue est attaqué en éditorial, on manquerait de temps pour le reste de l'action syndicale. Mais dans ce cas précis, le président Gérald Larose crut nécessaire de faire une mise au point, sur un ton ferme mais sans hausser la voix. J'étais présent. Un entretien téléphonique d'environ 30 minutes. Ce qui devait être dit l'a été. Classé.

Trois jours plus tard, c'est le déluge. Crise de foie rue du Saint-Sacrement. On se dit, devant le cas, qu'il y a là quelque chose de pathologique, dont des experts pourraient sans doute déceler la source après un examen en profondeur. Ceux et celles qui en ont le courage pourront le lire; c'est une pièce d'anthologie, qui retiendra davantage l'attention des médecins que celle de journalistes.

Hypothèse plausible: le petit conduit qui déverse le fiel a crevé, comme crèvent en hiver les petits tuyaux qui ne peuvent supporter le froid.

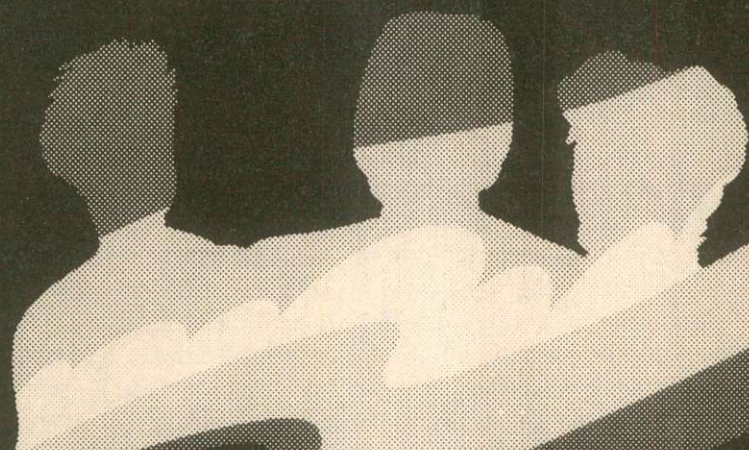
P.S. Allez y comprendre quelque chose... Le lendemain, l'éditorialiste Francœur plaide coupable. Il écrit mal, ce qui risque de mélanger le lecteur. Tiens, tiens. C'est lui qui le dit: « Ici même, vendredi dernier, j'ai émis des réserves (1) touchant la composition de ce conseil. J'éprouve le soin de m'en expliquer davantage, d'autant plus qu'une rédaction maladroite pouvait, dans l'esprit de certains, mettre en doute l'intégrité du juge Robert Burns, du tribunal du travail ».

L'éditorialiste Francœur devrait prévenir les lecteurs qu'il lui reste des jours où sa rédaction est correcte et des jours où elle ne l'est. Ca aiderait le monde.

*Michèle & Lisou*

DES EMPLOIS

*Pour le droit  
à l'avenir*



1  
M  
A  
I

1ER MAI 1985  
FÊTE  
INTERNATIONALE  
DES  
TRAVAILLEUSES  
ET DES  
TRAVAILLEURS